

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUIN 2017**

Délibération
n° 2017.06.333

Commune de
VOUZAN - révision du
Plan d'Occupation
des Sols en Plan
Local d'Urbanisme -
demande de reprise et
d'achèvement de la
procédure

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Samuel CAZENAVE, Anne-Sophie BIDOIRE à Joël GUITTON, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD à Pascal MONIER, Bernadette FAVE à Isabelle LAGRANGE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

**DELIBERATION
N° 2017.06.333**

URBANISME

Rapporteur : **Monsieur VEAUX**

COMMUNE DE VOUZAN - REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME - DEMANDE DE REPRISE ET D'ACHEVEMENT DE LA PROCEDURE

Dans le cadre de la fusion des communauté d'agglomération de GrandAngoulême et des communautés de communes de Braconne et Charente, Charente Boème Charraud et Vallée de l'Echelle, la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » est transférée automatiquement à la communauté d'agglomération du GrandAngoulême au 1^{er} janvier 2017.

Conformément à l'article L.153-9 du code de l'urbanisme, et afin de ne pas rendre caduques les procédures engagées avant tout transfert de compétence, l'établissement public de coopération communale (EPCI) compétent peut décider, après accord de la commune membre concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un document d'urbanisme engagée par une commune membre avant la date du transfert de compétence, sur demande expresse de celle-ci.

En application de cet article, il est proposé d'achever la procédure de révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme prescrite par délibération du 4 décembre 2014, pour les étapes suivantes :

- Constitution de l'ensemble des pièces du PLU en vue de l'arrêt
- Consultation des Personnes Publiques Associées.
- Organisation de l'enquête publique.
- Modifications à apporter suite aux avis des personnes publiques associées et rapport du commissaire enquêteur.
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'achèvement de la procédure implique la reprise du marché de prestation intellectuelle pour la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme dont le reste à charge est estimé à 20 000 € HT.

Aussi,

Vu l'article L.153-9 du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême

Vu la délibération en date du 18 avril 2017 du conseil municipal de Vouzan demandant la poursuite de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 28 juin 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER la poursuite de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vouzan impliquant la reprise de l'ensemble des charges afférentes au projet.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte concernant cette procédure.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 06 juillet 2017	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2017